

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

073572203

N/A



Fiche de données de sécurité

SPL-88 - Handler Mfg. Co., Inc.

Section 1. Identification

Identificateur du produit	SPL-88 - Handler Mfg. Co., Inc.		
Synonymes	S.O.		
Numéros de stock du fabricant	1304 - 06		
Utilisation recommandée	Le SPL-88 est lié chimiquement selon un procédé breveté pour produire un spray sec extrêmement efficace, idéal pour séparer, protéger et/ou lubrifier.		
Utilisations déconseillées	Évitez de trop pulvériser - une légère couche assure des résultats optimaux.		
Coordonnées du fabricant			
Adresse	Shield Packaging Co., Inc. 50 Oxford Ave. Dudley, MA, 01570		
	Téléphone	Téléphone d'urgence	Télécopieur
	(508) 949-0900	(800) 424-9300 CHEMTREC CHEMTREC 24 HEURES Téléphone d'urgence : Numéro	(508) 943-1473
	Email		
	rfellows@shieldpackaging.com		

Section 2. Identification des dangers

Classification	LÉSIONS OCULAIRES/IRRITATION - Catégorie 2B SENSIBILISATION - RESPIRATOIRE - Catégorie 1 CORROSION / IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (Répétée - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - (Exposition unique) Catégorie 2
Mention d'avertissement	Danger
Pictogramme	



Mentions de danger	Provoque une irritation des yeux Provoque une légère irritation cutanée Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou encore des difficultés respiratoires en cas d'inhalation Peut causer des dommages aux organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger) Peut causer des dommages aux organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
Déclarations de mise en garde	
Réponse	Consulter un médecin en cas de malaise. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'exposition ou d'inquiétude : Appeler un centre antipoison ou un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer. En cas d'inhalation : Si la respiration est difficile, transporter la personne à l'air frais et la maintenir confortable pour respirer. En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin.
Prévention	[En cas de ventilation inappropriée] porter une protection respiratoire. Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les brouillards, les vapeurs et/ou les aérosols. Ne pas respirer la poussière, les émanations, le gaz, le brouillard, les vapeurs et/ou les pulvérisations. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit.
Stockage	Stocker dans un endroit fermé à clé.
Élimination autorisée.	Éliminer les contenus / conteneurs dans une entreprise d'élimination des déchets
Ingrédients de l'inconnu toxicité	0%
Dangers non classés par ailleurs	
Couleur :	Clair
État :	Vaporisateur aérosol
Odeur :	Odeur irritante à fortes concentrations.
Effets possibles sur la santé :	
Général :	Peut irriter la peau, yeux, nez et gorge. Vertiges/étourdissements/perte de coordination. Peut produire des battements cardiaques irréguliers (Arythmie) à des concentrations de vapeur élevées. Irritation des voies respiratoires supérieures.
Inhalation :	(Aiguë et Chronique) : La surexposition peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. Vertiges/étourdissements/perte de coordination avec une concentration excessive de vapeurs. Peut produire des battements cardiaques irréguliers (Arythmie) à des concentrations de vapeur élevées. Une surexposition chronique peut causer une détérioration, une dermatite et avoir des effets sur le foie et les reins.
Peau :	Peut irriter la peau.
Yeux :	Peut irriter les yeux, le nez et la gorge.
Ingestion :	Pas susceptible d'être ingéré en quantités à toxicité aiguë.
Voies d'exposition :	Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion (Pas susceptible d'être ingéré en quantités à toxicité aiguë).
Organes cibles :	Système nerveux central et/ou système respiratoire.
Conditions médicales	Peut aggraver un dysfonctionnement des voies respiratoires supérieures ou dermique chez les personnes souffrant de maladies préexistantes. Peut augmenter l'irritation du myocarde chez les personnes atteintes d'une affection préexistante.

Aggravées par l'exposition :

Statut réglementaire selon l'OSHA :

Environnement :

REMARQUE SUR LES RISQUES POUR LA SANTÉ :

DANGER D'INHALATION
REMARQUE :

Les composants de ce produit sont considérés comme dangereux selon la norme de communication des risques OSHA (29 CFR 1910.1200).

Les composants du produit ne sont pas classés comme étant dangereux pour l'environnement. Cependant, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou dommageable sur l'environnement.

Ce produit contient un matériau qui, lorsqu'il est brûlé, produit une vapeur capable d'induire des symptômes pseudo-grippaux (fièvre des polymères). L'apparition des symptômes survient dans les 24 heures suivant l'exposition et peut durer de deux à trois jours. Éviter la contamination du produit du tabac.

La concentration délibérée et l'inhalation de vapeurs de ce produit sont dangereuses et peuvent être fatales.

*Les composants marqués d'un astérisque sont présents au-dessus du niveau de réduction de minimus et soumis aux exigences de déclaration de l'article 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et de la partie 372 du 40 CFR.

Section 3. Ingrédients

CAS	Nom de l'ingrédient	Poids %
811-97-2	1,1,1,2-Tétrafluoroéthane	35% à 45%
79-01-6	Trichloroéthylène*	50% à 60%

Limites d'exposition professionnelle, le cas échéant, sont listés dans Section 8.

Section 4. Mesures de premiers secours

Général :	Consulter un médecin en cas de malaise. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Inhalation :	Retirer la personne affectée à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis donner la respiration artificielle, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Contact avec la peau :	Laver avec un savon doux et de l'eau. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux :	Gardez l'œil ouvert et rincez lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, après les 5 premières minutes, puis continuez à rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Ingestion :	Peu susceptible d'être ingéré en grande quantité. Cependant, en cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
Traitement :	Traitement basé sur l'avis du médecin en réponse aux réactions du patient.
Remarques pour le médecin :	L'exposition peut augmenter l'irritabilité du myocarde. Ne pas administrer de médicaments sympathomimétiques sauf en cas d'absolue nécessité. Aucun antidote spécifique. Soins de support.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés	En rapport avec la cause de l'incendie. Le produit ne devrait pas favoriser la combustion.
Agents d'extinction inappropriés	S.O.
Procédures spéciales de lutte contre les incendies :	Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet. Une protection respiratoire autonome doit être fournie aux pompiers combattant dans les bâtiments ou les zones confinées. Gardez les boîtes de conserve au frais pour éviter un possible éclatement.
Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :	Des vapeurs et brouillards toxiques peuvent se former à la suite d'une combustion incomplète ou d'une détérioration thermique (aux températures attendues pendant les incendies). (voir section 10).

Section 6. Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles :	Utiliser un équipement de protection individuelle approprié. Pour la protection individuelle, voir la section 8.
Procédures d'évacuation :	Évacuer la zone rapidement. Se tenir au vent de la matière déversée et isoler l'exposition.
Méthodes de nettoyage des déversements :	PETIT DÉVERSEMENT : Nettoyer ou essuyer. Retirer à l'extérieur. Grands déversements : Ventiler la zone. Contenir le liquide et transférer dans des fûts en acier. Fermez hermétiquement.
Procédures de notification :	Arrêter la fuite, si possible. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Empêcher les vapeurs de pénétrer dans les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Prendre note de toute information dans la section 8 sur les équipements de protection individuelle appropriés.

Section 7. Manutention et entreposage

Manutention :	Tenir loin de la chaleur et sources d'inflammation - Ne pas fumer. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (Voir section 8). Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs de ce produit. L'échappement local doit être utilisé lors de la manipulation de ce produit dans des espaces clos. L'éducation et la formation des employés sont essentielles. Pour usage professionnelle uniquement. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour animaux ou les denrées alimentaires lors du stockage, de la manipulation ou de l'élimination. Lire et observer toutes les précautions sur l'étiquette. N'exposez pas les récipients à la chaleur, aux flammes, aux étincelles ou à d'autres sources d'inflammation, ils peuvent exploser et causer des blessures ou la mort. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux.
Stockage :	Conserver dans un endroit frais et bien aéré, à l'écart de la chaleur et sources d'inflammation. Conserver dans le récipient d'origine bien fermé. Tenir à l'écart des matières incompatibles, des oxydants, des bases fortes et des acides forts. Les contenants vides retiennent des résidus de produit. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Section 8. Contrôles de l'exposition/Protection personnelle

Limites d'exposition professionnelle	Nom de l'ingrédient	ACGIH VLS	OSHA LEP	LECT
	1,1,1,2-Tétrafluoroéthane	Non établi	Non établi	AEL *** 1000ppm 8 et 12 Heures. MPT, WEEL (AIHA) 1000ppm 8 Heures. MPT
	Trichloroéthylène*	50 ppm	50 ppm	200ppm (LECT) OSHA, 100ppm (LECT) ACGIH

Équipement de protection individuelle

Gants

Mesures de protection :

La ventilation de la pièce est généralement adéquate avec une utilisation normale prévue. Utiliser l'échappement local si nécessaire pour maintenir la concentration de vapeur sous la VLS. Utiliser une ventilation mécanique si nécessaire dans les zones mal ventilées ou confinées et/ou déprimées (fosses/puisards) où les vapeurs ont tendance à s'accumuler. L'éducation et la formation des employés sont essentielles. Pour usage professionnelle uniquement.

Protection respiratoire :

Dans des conditions normales, le respirateur n'est normalement pas requis.

Protection corporelle et cutanée : Utiliser des gants jetables lorsqu'un contact répété ou prolongé peut se produire.

Mesures d'hygiène :

Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et le visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas pulvériser sur la peau, le visage ou les yeux. Éviter tout contact répétée ou prolongé. Pour éviter une pulvérisation accidentelle, gardez le capuchon de protection en place lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises. Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir hors de la zone de travail.

*** AEL est la limite d'exposition acceptable des fabricants de matériaux. Lorsque des limites d'exposition professionnelle inférieures à l'AEL imposées par le gouvernement sont en vigueur, ces limites doivent avoir la priorité.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Vaporisateur aérosol
Couleur	Clair
Odeur :	Odeur irritante
Seuil d'odeur	S.O.
Solubilité	Négligeable
Coefficient de partage Eau/n-octanol	S.O.
COV%	S.O.
Viscosité	S.O.
Gravité spécifique	> 1 Plus lourd
Densité lbs/Gal	S.O.
Livres par pied cube	S.O.
Point d'éclair	S.O.
Méthode FP	S.O.
Ph	S.O.
Point de fusion	S.O.
Point d'ébullition	S.O.
Intervalle d'ébullition	S.O.
LEL	S.O.
UEL :	S.O.
Taux d'évaporation	Plus rapide
Inflammabilité	S.O.
Température de décomposition	S.O.
Température d'auto-inflammation	S.O.
Pression de vapeur	Non > 100psig à 70 F
Densité de vapeur	> 1 (Plus lourd)

Propriétés physiques et
chimiques continué :

Volatile en volume : Environ 95+%

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité : C'est une substance stable.

Possibilité de réactions dangereuses : Ne se produira pas.

Conditions à éviter : Des températures de stockage excessives et le contact avec des surfaces extrêmement chaudes (surfaces métalliques incandescentes, etc.) Arcs de soudage et soudage au gaz, flammes de transpiration des joints de gaz.

Matériaux incompatibles : Oxydants et bases puissants (agents de blanchiment ménagers et nettoyeurs pour four.) Stockage ou contact prolongé avec l'aluminium, le béryllium et/ou leurs alliages.

Produits de décomposition dangereux : Thermique : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, halogénure de carbonyle (phosgène) et autres vapeurs et brouillards organiques non identifiés.

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë (Orale):	Non déterminé
Toxicité aiguë (Dermique) :	Non déterminé
Inhalation :	Specific target organ toxicity (repeated exposure): STOT Repeated exposure 2:
Ingestion	Non déterminé
Corrosion / irritation cutanée :	Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 3
Lésions graves oculaires / irritation oculaire	Lésions oculaires/irritation Catégorie 2B
Sensibilisation respiratoire/Sensibilisateur de la peau :	Sensibilisation cutanée Catégorie 1
Cancérogénicité :	Non classifié. Aucun des ingrédients présents dans ce produit à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % n'est répertorié par le IARC, le NTP, l'OSHA ou l'ACGIH comme étant cancérigène.
Mutagenèse :	Non déterminé
Toxicité reproductrice :	Non déterminé
Autres effets :	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : STOT Exposition unique 2

Section 12. Informations écologiques

Écotoxicité :	Ce produit peut être toxique pour les poissons ou d'autres organismes aquatiques. NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans en aviser au préalable l'autorité locale de la station d'épuration des eaux usées. Contactez l'Agence responsable des eaux applicable ou le bureau régional de l'EPA pour obtenir des conseils.
Toxicité aiguë (Poisson) :	S.O.
Toxicité chronique (Poisson) :	S.O.
Toxicité aiguë (Invertébrés aquatiques) :	S.O.
Toxicité chronique (Invertébrés aquatiques)	S.O.
Toxicité aiguë (Plantes aquatiques) :	S.O.
Persistance et dégradabilité :	S.O.
Potentiel bioaccumulatif :	S.O. :
Mobilité	S.O.

Section 13. Élimination

Méthode d'élimination :	Tous les déchets doivent être traités conformément à la réglementation locale, état et fédéraux. Voir la Section 7 pour les méthodes de manipulation. Voir Section 8 pour les recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.
Numéros des déchets des composants :	Aucun numéro de déchet EPA n'est applicable aux composants de ce produit.

Section 14. Informations de transport

Numéro ONU	1950
Nom d'expédition approprié UN	QUANTITÉ LIMITÉE
Classification DOT	QUANTITÉ LIMITÉE
Packing Group	QUANTITÉ LIMITÉE
IMDG - MARITIME INTERNATIONAL POUR LES MARCHANDISES DANGEREUSES :	
Numéro ONU :	1950
Nom d'expédition approprié UN :	AÉROSOLS, INFLAMMABLE
Classes de danger pour le transport : 2.1 (6.1)	
Étiquette de risque subsidiaire :	S.O.
Groupe d'emballage :	S.O.
Étiquette(s) :	QUANTITÉ LIMITÉE
Polluant maritime :	S.O.
Numéro EMS :	S.O.
IATA - ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL	
Numéro ONU :	1950
Nom d'expédition exact :	AÉROSOLS, INFLAMMABLE
Classes de danger pour le transport : 2.1 (6.1)	
Étiquette de risque subsidiaire :	S.O.
Groupe d'emballage :	S.O.
Étiquette(s) :	QUANTITÉ LIMITÉE

Section 15. Informations réglementaires

STATUT DE L'INVENTAIRE	
Australie AICS :	Sur ou en conformité à l'inventaire
Liste d'inventaire DSL du Canada :	Sur ou en conformité à l'inventaire
Liste EINECS UE :	Sur ou en conformité à l'inventaire
Liste EINECS UE :	Sur ou en conformité à l'inventaire
Liste du Japon (ENCS) :	Non conforme à l'inventaire
Liste des polymères de l'UE qui ne sont plus :	Sur ou en conformité à l'inventaire
China Inv. Substances chimiques existantes	Sur ou en conformité à l'inventaire
Corée Produits chimiques existants Inv. (KECI) :	Sur ou en conformité à l'inventaire
Inventaire NDSL du Canada :	Non conforme à l'inventaire
Philippines PICCS :	Sur ou en conformité à l'inventaire
Inventaire TSCA des États-Unis :	Sur ou en conformité à l'inventaire
Inventaire des substances chimiques des Nouvelle Zélande :	Sur ou en conformité à l'inventaire
Inventaire consolidé de la Suisse :	Non conforme à l'inventaire
Liste ISHL du Japon :	Non conforme à l'inventaire
Liste de la pharmacopée japonaise :	Non conforme à l'inventaire

Règlements des États-Unis
Liste des substances dangereuses CERCLA
(40 CFR 302.4) :

Ce produit et/ou ses constituants répertoriés dans le présent document figurent dans l'inventaire de l'EPA TSCA. Tout déversement ou rejet incontrôlé de ce produit, y compris toute menace substantielle de rejet, peut être soumis à des exigences de déclaration fédérales, étatiques et/ou locales. Ce produit et/ou ses composants peuvent également être soumis à d'autres réglementations fédérales, étatiques ou locales. Consulter les règlements applicables à votre opération.

79-01-6 Trichloroéthylène - Répertorié

Loi sur la qualité de l'eau Section 311
Substances dangereuses
(40 CFR 117,3) :
Loi sur la qualité de l'air (CAA) Section 112(r)
Prévention des déversements accidentels
Prevention (40 CFR 68.130) SARA TITLE III
Section 302 Extrêmement

Aucun n'est répertorié.

Aucun n'est répertorié

Il n'y a pas de substances extrêmement dangereuses SARA
Titre III Section 302 présentes dans ce produit (40 CFR 355,
Annexe A).

Substances dangereuses (40 CFR 355,
Appendice A) :
Section 311/312 (40 CFR 370) :

(X) Aigu (Immédiat)
(X) Chronique (différé) (X) Incendie (X) Réactif () Générateur de
pression

Section 313 Inventaire des rejets toxiques
(40 CFR 372) :

Ce produit contient des produits chimiques toxiques soumis
aux exigences de déclaration de la section 313 de la loi
EPCRA (Emergency Planning and Community Right-To-
Know Act) de 1986 et 49 CFR 372.

79-01-6 Trichloroéthylène - Répertorié

Règlements des États
California Safe Drinking Water & Toxic
Enforcement
Act of 1986 (Proposition 65):

La proposition 65 oblige les entreprises à informer les
Californiens des quantités importantes de produits chimiques
contenus dans les produits qu'ils achètent, à leur domicile ou
sur leur lieu de travail, ou rejetés dans l'environnement. En
fournissant ces informations, la Proposition 65 permet aux
Californiens de prendre des décisions éclairées sur la
protection contre l'exposition à ces produits chimiques. La
proposition 65 interdit également aux entreprises
californiennes de rejeter sciemment des quantités
importantes de produits chimiques répertoriés dans les
sources d'eau potable.

Droit à l'information du Massachusetts :
Droit à l'information du New Jersey
Liste du droit de savoir de Pennsylvanie

79-01-6 Trichloroéthylène - Répertorié

79-01-6 Trichloroéthylène - Répertorié

79-01-6 Trichloroéthylène - Répertorié

79-01-6 Trichloroéthylène - Répertorié

Section 16. Autres informations

Date de révision

5/8/2015

HMIS (Système
d'identification des
matériaux dangereux) :

SANTÉ - 2, INFLAMMABILITÉ - 0, RISQUES PHYSIQUES - 1, PROTECTION
PERSONNELLE - *

Avis de non-
responsabilité :

* Voir section 8 (Contrôles de l'exposition / Protection personnelle).

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite. Les informations contenues dans cette fiche technique ont été rassemblées par le fabricant sur la base de ses propres études et du travail de tiers et sont considérées comme correctes à la date de publication. Cependant, aucune garantie d'aucune sorte n'est expresse ou implicite quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation des informations obtenues dans le présent document. Le fabricant ne sera pas responsable, quelle que soit la faute, envers l'acheteur, les employés de l'acheteur ou quiconque pour tout dommage direct, spécial ou consécutif découlant de, ou en relation avec, l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation des informations obtenues ici. Il est destiné à faciliter l'utilisation normale du produit en toute sécurité. La détermination finale de l'adéquation de tout produit relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les produits peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.